


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2026.03.07 Du 17 juin 2026																																
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 17 juin, à 20 h 00 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 11 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE, Maire.																																	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Modification du tableau des effectifs.																																	
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 1 Présents Le Maire Richard LEJEUNE Les Maires-adjoints Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN Les Conseillers Benoît VIGNES Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOUR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Nathalie ZULIANI Stéphane MICHEL Absents excusés : Pierre QUIGNON-FLEURET, Anne- Sophie MARADEIX, Dominique PAGÈS, Antoine HULOT, Pascale ASKENFELD, Sébastien LECLER Absents ayant donné pouvoir : Pierre QUIGNON-	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL,</p> <p>Vu la délibération n°2026.02.33 du Conseil municipal de La Celle Saint Cloud du 15 avril 2026 relative à la précédente mise à jour du tableau des effectifs de la Ville,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission des finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce du 4 juin 2026,</p> <p>Vu les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines approuvée par le Comité technique le 15 décembre 2020,</p> <p>Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,</p> <p>Considérant les différents mouvements des effectifs, les changements de filière, les avancements de grade, les recrutements et la réussite de concours,</p> <p>Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs,</p> <p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>A la majorité par 33 votes, et 1 abstention Nathalie ZULIANI.</p> <p>Approuve les suppressions et créations des postes à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Suppression de postes</th> <th colspan="2">Création de postes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Agent social principal de 2ème classe</td> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Auxiliaire de puériculture de classe normale</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 postes</td> <td>Gardien - brigadier</td> <td style="text-align: center;">3 postes</td> <td>Brigadier-chef principal</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Educateur de jeunes enfants</td> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Auxiliaire de puériculture de classe normale</td> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Agent social principal de 2ème classe</td> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Agent social principal de 1ère classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 postes</td> <td>Adjoint technique principal de 2ème classe</td> <td style="text-align: center;">2 postes</td> <td>Adjoint technique principal de 1ère classe</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Animateur</td> <td style="text-align: center;">1 poste</td> <td>Animateur principal de 2ème classe</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dit que le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.</p> <p>Adopte le tableau général des effectifs en prenant en compte les modifications mentionnées.</p> <p>Dit que la modification du tableau des effectifs de la commune s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci.</p>		Suppression de postes		Création de postes		1 poste	Agent social principal de 2ème classe	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale	3 postes	Gardien - brigadier	3 postes	Brigadier-chef principal	1 poste	Educateur de jeunes enfants	1 poste	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 poste	Agent social principal de 2ème classe	1 poste	Agent social principal de 1ère classe	2 postes	Adjoint technique principal de 2ème classe	2 postes	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste	Animateur	1 poste	Animateur principal de 2ème classe
Suppression de postes		Création de postes																																
1 poste	Agent social principal de 2ème classe	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale																															
3 postes	Gardien - brigadier	3 postes	Brigadier-chef principal																															
1 poste	Educateur de jeunes enfants	1 poste	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle																															
1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure																															
1 poste	Agent social principal de 2ème classe	1 poste	Agent social principal de 1ère classe																															
2 postes	Adjoint technique principal de 2ème classe	2 postes	Adjoint technique principal de 1ère classe																															
1 poste	Animateur	1 poste	Animateur principal de 2ème classe																															

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260617-202603-07-DE
Date de réception en préfecture : 19/06/2026

FLEURET pouvoir à Anne
CHAPELET, Anne-Sophie
MARADEIX pouvoir à Valérie
LABORDE, Dominique
PAGÈS pouvoir à Nathalie
ZULIANI, Antoine HULOT
pouvoir à Michel AUBOUIN,
Pascale ASKENFELD
pouvoir à Stéphane MICHEL

Absents :

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.



Le Maire,

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.